

**Ministry of
Municipal Affairs
and Housing**

Office of the Minister

777 Bay Street, 17th Floor
Toronto ON M7A 2J3
Tel.: 416 585-7000

**Ministère des
Affaires municipales
et du Logement**

Bureau du ministre

777, rue Bay, 17^e étage
Toronto (Ontario) M7A 2J3
Tél. : 416 585-7000



234-2024-4392

Madame Alison Rogers

Présidente

Société de fiducie portant sur la zone résidentielle des îles de Toronto

102, avenue Lakeshore, île Ward's

Toronto (Ontario) M5J 1X8

Madame la Présidente,

J'ai le plaisir de vous faire part des priorités du gouvernement pour 2026-2027 à l'égard de la Société de fiducie portant sur la zone résidentielle des îles de Toronto (la « Fiducie »).

Les organismes font partie intégrante du gouvernement et doivent agir dans l'intérêt de la population ontarienne. En cette période d'incertitude économique, les organismes jouent un rôle crucial dans le soutien de notre engagement à protéger l'Ontario en améliorant la prestation des services, en favorisant l'innovation et en veillant à la gestion responsable des ressources publiques, tout en respectant les politiques et les directives du gouvernement.

Conformément aux exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations (la « Directive »), les organismes sont tenus d'harmoniser leurs buts, leurs objectifs et leurs orientations stratégiques avec les priorités du gouvernement. À titre de présidente, vous devez veiller à ce que le plan d'activités de la Fiducie démontre clairement la façon dont l'organisme répondra aux attentes. Les progrès et réalisations doivent être présentés dans votre rapport annuel, et le respect des exigences sera contrôlé et fera l'objet d'un rapport au Conseil du Trésor/Conseil de gestion du gouvernement chaque année.

Comme le précise la *Loi de 1993 sur l'administration de la zone résidentielle des îles de Toronto* (la « Loi »), la Fiducie a notamment pour mandat :

- de gérer la vente des maisons, des baux fonciers et des baux de biens-fonds vacants des îles de Toronto;

- d'exploiter, au profit et pour la jouissance du public, les bâtiments et structures, à l'exclusion des maisons et du poste de pompiers, qui existaient le jour de l'entrée en vigueur de la Loi;
- de veiller à ce que le public ait un accès raisonnable aux bâtiments et structures exploités par la Fiducie;
- de générer suffisamment de revenus nécessaires à la réalisation des objets de la Fiducie;
- dans certains cas, prendre des dispositions pour l'évaluation d'une maison dont la vente ou le transfert est proposé.

La présente lettre énonce mes attentes pour 2026-2027, qui mettent l'accent sur la façon dont la Fiducie contribuera à protéger l'Ontario en offrant de meilleurs services et en favorisant l'innovation et l'optimisation des ressources.

Protéger l'Ontario

1. S'approvisionner dans la mesure du possible auprès d'entreprises ontariennes et canadiennes, plus particulièrement dans le contexte des menaces tarifaires des États-Unis et de l'incertitude économique.
2. Alléger le fardeau économique des familles, consommateurs et entreprises de l'Ontario en gelant les frais et tarifs de la Fiducie lorsque cela est possible.

Offrir de meilleurs services

3. Mettre l'accent sur une expérience client/consommateur centrée sur l'utilisateur en simplifiant les interactions, en améliorant la satisfaction, et en élargissant et en optimisant l'offre de services numériques.
4. Cerner les occasions d'accroître l'efficacité, d'améliorer les services, de favoriser l'innovation et de réaliser des économies pour la population de l'Ontario, notamment grâce à l'utilisation de l'intelligence artificielle et d'autres technologies de pointe.
5. Éliminer la bureaucratie et les formalités administratives inutiles en appliquant les méthodes Lean et d'autres modalités afin d'obtenir des gains sur le plan opérationnel.

Favoriser l'innovation et l'optimisation des ressources

6. Trouver de solutions novatrices afin d'utiliser les ressources publiques de façon efficace et afin que l'organisme puisse s'acquitter efficacement de son mandat tout en respectant son budget, en s'appuyant sur une information financière exacte, des contrôles internes efficaces et des pratiques proactives de gestion de la fraude.
7. Gérer la taille du milieu de travail de façon prudente et responsable.
8. Fournir au ministre responsable, et ce d'ici le 1^{er} octobre 2025, la politique, les lignes directrices ou les directives sur les ressources humaines modifiées conformes à la norme interne de la FPO de quatre (4) jours de travail au bureau par semaine à compter du 20 octobre 2025 et de cinq (5) jours de travail au bureau par semaine à compter du 5 janvier 2026, et travailler avec le ministère responsable pour régler toute contrainte liée à l'espace de bureau.

Ce sont les engagements du gouvernement pour les organismes provinciaux dirigés par un conseil d'administration. Veuillez consulter le guide ci-joint pour obtenir plus de détails sur chaque priorité ainsi que les résultats et les mesures de rendement afférents qui peuvent être utilisés si des mesures n'ont pas encore été établies.

Je vous fais part également de plusieurs priorités intéressant particulièrement la Fiducie :

1. Continuer de renforcer les compétences et d'approfondir les connaissances des membres du conseil, du personnel et des comités, afin d'accomplir le mandat de la Fiducie.
2. Continuer d'élargir l'accès public à une variété de documents de la Fiducie, comme les ordres du jour et les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration, les politiques et les règlements, dans le but d'assurer la transparence des activités de la Fiducie et la reddition de comptes à leur sujet.
3. Assurer la gestion efficace des bâtiments publics et des actifs naturels visés par son mandat afin de les protéger et de les préserver, au profit et pour la jouissance du public, y compris en s'assurant qu'il y a du financement disponible pour couvrir les coûts d'entretien ou de remplacement.
4. Veiller au contrôle efficace et constant des activités de la Fiducie.
5. Continuer de faire le suivi des ententes de location et s'assurer que les biens-fonds de la Fiducie sont maintenus et ne posent pas de risques pour la santé et la sécurité de la collectivité et du public.
6. Collaborer avec le personnel du ministère à la mise en œuvre de toutes les recommandations approuvées de l'examen du mandat de la Fiducie, une fois que le Conseil de gestion du gouvernement et le Conseil du Trésor ont donné des directives concernant le rapport d'examen du mandat.

Lors de notre prochaine rencontre, je me ferai un plaisir de discuter de ces priorités et j'attends avec impatience de savoir comment elles se traduiront dans le prochain plan d'activités de l'organisme et dans ses activités courantes.

Merci à vous et à vos collègues du conseil d'administration pour votre engagement soutenu envers la Fiducie. Votre travail et votre soutien continu sont inestimables pour notre gouvernement et pour la population ontarienne.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec Terry Fenton, chef, Administrations locales et logement, au 416 629-0737 ou par courriel à Terry.Fenton@ontario.ca.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Original anglais signé

L'honorable Robert J. Flack
Ministre des Affaires municipales et du Logement

Pièce jointe :
Tableau des priorités gouvernementales pour le secteur des organismes

c. : Martha Greenberg, sous-ministre, ministère des Affaires municipales et du Logement
Sean Fraser, sous-ministre adjoint, Division des activités relatives aux municipalités et au logement, MAML
Terry Fenton, chef, Direction des projets prioritaires pour le Bureau des services aux municipalités du Centre, Division des activités relatives aux municipalités et au logement, MAML